



Annexe 25-35
MANDAT - COMITÉ DES ADHÉSIONS

Nom	Comités des adhésions
Mandat	Le comité des adhésions est un comité permanent de crosse Canada (CC). Il est chargé d'offrir un leadership en ce qui concerne des activités déterminées en matière d'adhésion et pour les participants inscrits, y compris la proposition au conseil d'administration de CC de politiques et procédures visant à améliorer les relations et les communications avec les membres, à établir les frais des participants et à examiner l'inscription en ligne et les systèmes de bases de données.
Tâches principales	<p>Le comité effectue les tâches clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyser et présenter une proposition en vue de l'augmentation des frais nationaux des participants à compter de 2016, y compris toute recommandation de changements à la structure des frais, au besoin.• Rédiger et présenter une stratégie à long terme pour l'augmentation des frais nationaux des participants.• Fournir des renseignements pour le plan quadriennal et le plan opérationnel annuel afin de traiter et d'améliorer l'inscription des participants et la communication avec CC.• Établir un plan pour permettre à CC de saisir le nombre entier de participants à la crosse dans toutes les AM et les non AM (p. ex. T.N.-O., Yn, T.-N., Nt) à des fins statistiques et de demandes de financement, etc.• Examiner le statut de la participation au sport au cours des cinq dernières années et recommander des initiatives pour le développement.• Faire de la recherche sur les systèmes possibles d'inscription en ligne des participants afin de créer une base de données nationale qui sera tenue à jour au bureau national et présenter ces options au conseil d'administration. (À noter : aux fins de Sport Canada, les ONS sont tenus de signaler le nombre de participants inscrits, y compris les catégories de participants (p. ex. entraîneurs, officiel, joueur ou bénévole), les renseignements sur la résidence, le sexe et la langue préférée).• Présenter des rapports écrits au président de CC.• Participer, sur invitation, aux réunions du conseil d'administration de CC.• Accomplir des tâches supplémentaires telles que déléguées au comité par le conseil d'administration.
Responsabilité et mandat	<p>Le comité conseille le conseil d'administration de CC sur les questions concernant la croissance et la mise en valeur des adhésions, les frais des participants et l'inscription.</p> <p>Le comité demeurera actif jusqu'à l'atteinte de son but ou jusqu'à ce que le conseil d'administration de CC dissolve le comité. Son premier mandat commence le 15 mars 2015 et se termine le 15 mars 2017.</p>
Composition	<p>Le comité est composé des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• président du comité (directeur de l'administration);• directeur du développement national de CC;



	<ul style="list-style-type: none">• directeur administratif de CC;• quatre personnes de diverses AM, nommées par le conseil d'administration de CC, deux d'entre elles devant être choisies parmi la BCLA, l'ALA et l'OLA et deux parmi le reste des AM.
Réunions	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions seront convoquées par le président.</p> <p>Un procès-verbal et fourni au directeur exécutif CLA dans les 30 jours de la réunion, qui doit alors les distribuer selon le cas</p>
Ressources	<p>Le comité recevra de CC les ressources nécessaires pour remplir son mandat. À l'occasion, le comité peut obtenir le soutien administratif du bureau national de CC.</p>
Production de rapports	<p>Le comité rendra compte à chaque réunion du conseil d'administration et présentera un rapport écrit à chaque réunion des membres.</p>
Approbation et révision	<p>Ce mandat a été rédigé et approuvé par le conseil d'administration de CC, le 13 mars 2015. Le conseil d'administration examinera ce mandat régulièrement, avec des rétroactions du comité, comme demandé.</p>
Autre	<p>Toute disposition des statuts et règlements de CC qui concerne les comités permanents s'appliquera aussi.</p>